

Groupe de travail de la Commission Transitions

Référentes : Julie Drouillet, Mathilde Touzé

Mars 2022



Personnes participant à la
commission Transitions : 18



env. 150 heures d'ateliers

"PRÉAMBULE : UNE AMBITION RENOUVELÉE POUR LE CENTRE-OUEST-BRETAGNE"

1. Une ouverture sur la Bretagne et le monde

Propositions :

- Ne pas utiliser le terme "handicapé" en lien avec l'enclavement du territoire.
> "Longtemps enclavé" et non "longtemps handicapé par son enclavement"
- Proposition d'un troisième atout d'ouverture sur le monde et de renforcement de l'attractivité du COB (en plus des axes routiers et de la fibre) : Développer un réseau dense de transport.

2. Un territoire attractif pour les habitants de demain : 86 000 habitants en 2040

Propositions :

- S'engager sur la création d'équipements d'accompagnement de la jeunesse définis à l'avance en fonction du nombre d'habitants sur une commune.
- Pour nous le territoire est en grande partie attractif de par sa puissance culturelle (qui est aussi créatrice de lien social fort). Il convient ainsi de développer voir renforcer la filière culturelle (en écho avec le projet de territoire).
- Soutenir les initiatives qui ont du sens aujourd'hui pour les jeunes : aspect environnemental fort, question de l'attractivité de l'emploi. => renforcer l'entrepreneuriat par un développement des structures accompagnant les projets émergents à vocation démocratique, sociale et environnementale.

3. Un développement à partir des centres-villes et des centres-bourgs historiques

Propositions :

- Ne pas figer les 4 niveaux de l'armature territoriale et laisser place aux évolutions.
- Créer un pôle relais (niveau 3) dans la partie vide du maillage territorial (entre Rostrenen, Gourin et Le Faouët)
- Quel rôle a le SCoT dans la pérennisation du service de santé ?
- Développement des pôles de santé dans les villes de niveau 2 et 3 et création de pôles spécifiques (offre plus complète).
- Éviter l'artificialisation complète des espaces de santé, pour veiller à ce qu'ils soient durables et sains pour les patients et les professionnels, en fixant un pourcentage d'artificialisation à respecter.

AXE 1 - UNE STRUCTURATION DU TERRITOIRE QUI REMET LE CENTREBOURG/ CENTRE-VILLE AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT

1.1 Produire 190 nouveaux logements principaux par an d'ici 2040 pour répondre aux différents besoins des populations actuelles et futures

Propositions :

- Besoin de logements adaptés (personnes âgées + nouveaux modèles familiaux : famille monoparentale, ou moins nombreuses), faire concorder la vie et les besoins et le lieu d'habitation (et les services qui l'entourent)
- Privilégier des logements en centre bourg pour les personnes à mobilité réduite et des logements dédiés aux personnes âgées proches des services de santé / ou organisation des systèmes de soin et de transport adaptés aux logements des personnes
- Dans la priorité à la réhabilitation mettre en avant la rénovation énergétique (Amélioration de la performance énergétique), l'aspect durable des logements.
- Dans la diversification des types de logements, citons la possibilité de soutenir des habitats réversibles (qui, mis en place dans des bonnes conditions, permettent de lutter contre l'artificialisation des sols).
- Développer l'offre de logements pour les personnes à revenus modestes.
- Dans la création de nouveaux logements, prendre en compte la question du choix des matériaux afin d'être le moins polluant possible. Cela passe également par le soutien aux constructions moins consommatrices de matières premières et d'énergie.
- Prendre en compte les zones à risque d'inondation dans l'urbanisation

1.2 Priorité au développement des villes et bourgs

Propositions :

- Nous souhaitons amender le titre de ce point avec cette proposition : Redynamiser villes, bourgs et hameaux.
- Nous aimerions voir employer le terme "hameaux" et non "écarts"
- Pour redynamiser les hameaux soutenons la réhabilitation de logements vacants et la création d'habitats réversibles afin de limiter l'artificialisation des sols, afin de revitaliser les lieux faisant vivre la sociabilité bretonne, permettre la mixité générationnelle (vive le cidre et les crêpes :)
- Renforcer la cohésion sociale des hameaux (limiter les résidences secondaires ET les logements vacants)
- En parallèle du renforcement des unités urbaines, renforcer le maillage territorial.

1.3 Créer des centres actifs et animés

Propositions :

- Limiter (au lieu de réguler) la création des petites surfaces commerciales en périphérie (...) -> idée de limiter l'artificialisation des sols.

1.4 Renforcer l'offre en mobilités

Propositions :

- Sur le renforcement des réseaux de transports, ne pas privilégier que les grands axes existants mais aussi favoriser le lien avec les territoires non desservis pour le moment. L'armature des transports en commun est à étendre vers des communes non raccordées, et entre des petites communes.
- Développer les mobilités douces et partagées entre les hameaux
- Soutenir la réhabilitation des anciennes gares ferroviaires.
- Organiser davantage de zones de covoiturage.
- Réhabilitation de zones déjà artificialisées pour des parkings relais
- Développer les zones de rencontre dans les bourgs.
- Soutenir les pratiques citoyennes et les entreprises pour la mobilité douce.
- Effort de rénovation de la flotte existante de transports en commun pour permettre un accès aux vélos.
- Proposer une desserte vers les espaces de co-working, en cohérence avec les évolutions des modes de vie.

AXE 2 - ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR NOURRIR L'EMPLOI

Proposition :

● Nous souhaitons amender le titre de ce point avec cette proposition : Repenser le développement économique pour renforcer durablement l'emploi en préservant à long terme sa qualité et celle du territoire.

2.1 La perspective de développement d'emplois : viser la création de 1500 emplois d'ici 2040

Propositions :

- Soutenir les modèles diversifiés de production intégrée à des échelles locales car ils permettent :
 - de diversifier l'emploi sur le territoire,
 - de modifier la nature du tissu économique lié à l'emploi et ainsi lutter contre la faiblesse du revenu médian et la paupérisation du COB (vs emplois industriels et agricoles)
 - de créer des emplois à forte capacité de résilience,
 - de générer des emplois induits locaux,
 - de stopper les formes d'accaparement économique par de grands groupes (usine Synutra ou méthaniseurs en unités industrielles par exemple),
 - de générer des échanges économiques locaux (circuits courts) et économes en carbone,
 - de gérer durablement les ressources locales (eau, terres agricoles, bois et forêts, énergies biomasse, éolienne et solaire).
 - de renforcer la spécificité et les qualités des différentes unités paysagères et ainsi valoriser le potentiel éco-touristique du territoire,
 - d'accueillir les nouvelles populations issues de l'exode urbain.

2.2 Développer les filières historiques

Proposition :

● Nous souhaitons amender le titre de ce point avec cette proposition : Développer un modèle économique en cohérence avec le territoire

L'agriculture et l'agro-alimentaire, les filières historiques du territoire à valoriser

Propositions :

● Nous souhaitons amender le titre de ce point avec cette proposition: L'agriculture, une filière historique du territoire à valoriser et à accompagner dans sa diversification

- Limiter la pression foncière qui y est liée mais aussi les émissions (gaz, déchets et pollution des sols)
- Ne pas encourager toutes formes d'exploitations agro-alimentaires mais planifier le type d'installations compatibles avec les objectifs environnementaux, le territoire et ses ressources dans les années à venir (raréfaction de l'eau, rôle accru du bocage et des trames vertes et bleues, des boisements et des milieux naturels, prix des transports et des dépendances pour les matières premières longues distances),
- Encourager les initiatives créant localement du maillage économique,
- Soutenir les formes économiques impliquant les habitants du territoire comme l'ESS,
- Réguler l'accès au foncier pour en garantir l'usage pluriel par les habitants et structures du territoire.
- Pour rendre ces métiers attractifs à des populations jeunes (pour lutter contre la problématique du vieillissement) soutenir des formes d'agriculture non conventionnelles.
- Favoriser l'installation des paysans et paysannes sur leur terrain : des STECAL pour des projets agricoles (diversité de l'activité agricole)
- Faire évoluer les exploitations : soutenir des initiatives d'exploitations agricoles qui réduisent leurs dépendances aux énergies fossiles et qui créent de l'emploi.

Le maintien voire le renforcement de l'industrie par le confortement du dispositif d'accueil de ces entreprises:

Propositions :

- Nous souhaitons amender le titre de ce point avec cette proposition : Penser l'industrie de manière durable et attractive dans le dispositif d'accueil de ces entreprises.
- Pour la création d'emplois, proposer des emplois plus diversifiés que ceux de l'industrie (qui est d'ailleurs polluante et non durable).
- Il nous tient à coeur de ne pas soutenir l'intensification de l'industrie.
- Soutien à l'économie circulaire, à l'emploi artisanal.
- Limiter la concurrence des zones d'activités économiques et des zones d'activités industrielles face au développement des activités en centres bourgs.
- Sur les petites zones diffuses existantes plutôt favoriser la diversité de l'emploi.
- Prioriser le fait de conforter les parcs d'activités stratégiques et limiter au maximum la création de nouveaux.
- Diminuer la consommation d'énergie au sein du pays COB.
- S'appuyer sur les autorisations d'exploitation commerciale pour limiter la taille et l'agrandissement des zones commerciales !

2.3 Valoriser les filières émergentes, compléments moteurs de l'économie, aux potentiels encore sous-exploités

Propositions :

- Encourager l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement dans ces formes non industrielles,
- Utiliser des matériaux recyclés.
- Penser aux déchets liés à la construction et à leur revalorisation.
- Soutenir le slow tourisme et les mobilités douces (vélo, bateau, marche...)
- Favoriser la sensibilisation au patrimoine rural et naturel.
- A travers la réhabilitation de lieux tels que les chapelles, soutenir la possibilité de changer leur destination en lieux culturels afin d'accompagner et développer la filière culturelle tout en valorisant notre patrimoine.
- Dédier des lieux à l'hébergement de formations en lien avec le secteur culturel.
- Limiter les unités de méthanisation : incompatibles avec la nature du territoire = eau de surface qui risque d'être polluée. Problème lorsque la méthanisation est accolée au modèle industriel. + besoin de traiter le desistat correctement, mise en place de cultures dédiées à la méthanisation, au détriment des productions agricoles vivrières.

Nous souhaiterions d'ailleurs que la méthanisation ne soit pas considérée ou du moins citée comme une source d'énergie renouvelable.

- Énergies renouvelables : favoriser les groupements citoyens de production.
- Encourager la formation aux énergies renouvelables, nouveaux habitats... : facteur d'attractivité pour les jeunes.

AXE 3 - PROTÉGER ET VALORISER UN PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE EXCEPTIONNEL

3.1 Structurer le territoire et son développement autour d'un projet d'armature naturelle

Propositions :

- Protection et densification du bocage, préservation du couvert forestier et recours à des formes d'exploitation forestière respectant la biodiversité.
- Imposer aux PLU(I) la protection des linéaires bocagers du territoire.
- Mettre en place des protections réglementaires sur les structures bocagères, sur les talus et les boisements mixtes de type chênaie-hêtraie à houx et ifs (habitat communautaire 9120-1) (outil : l'Espace Boisé Classé applicable sur le bocage également)
- Freiner les boisements en monoculture sur des terres agricoles.

- Tendre vers une gestion plus douce de la forêt (au service de l'aggradation et de la préservation de : la biodiversité, des paysages, de la qualité de l'eau et des sols).
- Accompagner les forêts et les plantations vers des forêts mélangées en espèces et en âges se régénérant naturellement, avec des arbres âgés, des semenciers et des forêts matures, ainsi que des zones sans prélèvement.
- Maintenir une couverture forestière permanente, refuser les coupes rases comme mode de gestion.
- Ne pas adapter la sylviculture à la normalisation industrielle, en particulier par les plantations de monocultures.

3.2 Préserver et valoriser les paysages et patrimoines singuliers du Centre Ouest Bretagne

Propositions :

- Afin de mettre en valeur le patrimoine du COB, soutenir la réhabilitation de lieux historiques en les dédiant en partie aux activités culturelles.

3.3. Gérer localement et durablement la ressource en eau, vecteur de développement et d'identité

Propositions :

- Préserver l'état écologique (chimique et physique) des masses d'eaux superficielles (cours d'eau et plan d'eau) et masses d'eaux souterraines.
- Limiter les activités les plus consommatrices d'eau (ICPE en régime autorisation).
- Faire un effort de dépollution des cours d'eau (en s'appuyant sur une étude plus poussée de leur qualité)
- Limiter le développement d'activités identifiées comme polluantes pour les cours d'eau et la ressource en eau.
- Favoriser l'accompagnement des industries souhaitant transformer leurs activités de manière à ce qu'elles soient moins polluantes et moins consommatrices.

3.4 Viser une modération de la consommation des espaces naturels et agricoles

Propositions :

- Préserver et reconstruire les continuités écologiques au sein du territoire